



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MELLOIS EN POITOU
DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DÉCHETS



SOMMAIRE

EDITO DU VICE-PRÉSIDENT	P.4
GLOSSAIRE	P.3
PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE LA DPGD	P.5
LE TERRITOIRE	P.5
PARTIE 2 – ENJEUX DE LA POLITIQUE DECHETS	P.6-7
PARTIE 3 – ACTIVITES DES SERVICES	P.8-11
PARTIE 4 – INDICATEURS TECHNIQUES	P.12
CHAPITRE I-L'ORGANISATION DES SERVICES	P.12
I-1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P.13-14
I-2. LES COLLECTES	P.15
I-3. LES DÉCHÈTERIES	P.16
CHAPITRE II-LES DONNÉES CHIFFRÉES	P.17
II-1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	P.17-21
II-2. LES ORDURES MÉNAGÈRES	P.22
II-3. LA COLLECTE SELECTIVE	P.23-24
II-4 EVALUATION DES PREMIERS DEPLOIEMENTS MODE DE COLLECTE	P.25
II-5. LES DÉCHÈTERIES	P.25-31
II-6. LES ISDI	P.31
II-7. LES PLATESFORMES DE DÉCHETS VERTS	P.32
II-8. ELEMENTS DE SYNTHÈSE GLOBALE DMA	P.33-34
PARTIE 5 – INDICATEURS FINANCIERS	P.35
LE BUDGET	P.35
LES DÉPENSES	P.35-37
LES RECETTES	P.38-39
LE COUT DES SERVICES	P.39-40
PARTIE 6 – PROSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS	P.41
PARTIE 7 – COMMUNICATION	P.42

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire
CSR : Combustible Solide de Récupération
DAE : Déchets d'activités économiques
DASRI : Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)
DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchèteries)
DPGD : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes
OMA : Ordures Ménagères et Collecte Sélective
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PCA : Plan de Continuité d'Activité
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service publique d'élimination des déchets
RS : Redevance Spéciale
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC : Textile Linge de maison Chaussures (filère REP)
TMB : centre de Tri Mécano Biologique du SMITED
TVME : centre de Tri Valorisation Matière Énergie (remplacement du TMB)



EDITO

Gilles CHOURRÉ
Vice-président
à la politique déchets



Nous n'avons plus le choix. Chacun d'entre nous, à son niveau, selon ses moyens, doit participer à l'effort collectif de réduction de sa consommation et de la pollution qu'elle génère.

Nous ne pourrons y parvenir que tous ensemble. Citoyens, services publics, associations et professionnels, prenons conscience et sachons raisonner collectivement et sur le long terme, apprenons à maîtriser nos comportements opportunistes et immédiats. C'est un pari difficile, confronté à la mondialisation et aux difficultés du quotidien. Mais au combien nécessaire, tant le coût environnemental et financier devient insupportable.

La fiscalité nationale continue d'augmenter chaque année, nous y faisons face sans répercussion directe pour l'instant, alors que d'autres collectivités voisines ont décidé d'augmenter leur imposition locale. Ce sujet continuera d'être débattu à la lumière de l'équilibre budgétaire très contraint.

La prévention est un outil indispensable pour atteindre nos objectifs. Expliquer, informer, sensibiliser à la réduction des déchets et aux gestes de tri est primordial. Le programme communautaire adopté en juillet 2021 est dévoilé dans ce rapport, c'est un axe fort de notre politique.

S'agissant des services et des équipements, le nouveau mode de collecte a été déployé sur environ 50% du territoire communautaire. Nous

dégageons un retour d'expérience globalement positif, tant au niveau de l'assimilation et des comportements, que des premiers résultats chiffrés qui sont encourageants. Sur ce point, la concertation avec les communes est primordiale, sur le plan technique mais aussi sur la volonté de réussir. Merci à tous les élus locaux qui se mobilisent à nos côtés, qui nous aident à améliorer la qualité de nos services et qui participent à la bonne information de leurs habitants.

D'autres investissements sont en cours, à l'échelle communautaire tels que la modernisation des déchèteries ou la construction d'un nouvel équipement à Lezay pour l'année qui vient. Ainsi qu'à l'échelle départementale et régionale puisque nous avons contribué aux décisions d'investissement pour les centres de tri du SMITED et d'UniTri pour les emballages. Ces outils plus performants permettront de valoriser la part des déchets recyclables (ordures ménagères, emballages, tout-venant de déchèterie, ...); il faut comprendre que cette politique globale est nécessaire et entraîne obligatoirement des répercussions sur nos décisions locales.

Mellois en Poitou, c'est près de 50 000 habitants et le regroupement encore récent d'anciennes communautés. C'est à cette échelle voire au-delà que nous devons penser nos décisions, en évitant le piège des cas particuliers ou des choix individuels.

PARTIE 1 PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

LE TERRITOIRE

La communauté de communes est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle, des communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois, et Val de Boutonne, du syndicat mixte du pays Mellois, du syndicat Mellois des piscines, du syndicat SICTOM de Loubeau. Le 1^{er} janvier 2018, le syndicat d'assainissement du Mellois fusionne avec la communauté de communes.

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019



- 62 communes au 1^{er} janv. 2019
- 107 conseillers communautaires
- 1 000 conseillers municipaux
- 48 168 habitants
- 1 283,4 km²
- 37,5 habitants/km²

LES MISSIONS

PRÉVENTION DES
DÉCHETS

COLLECTE SÉLECTIVE

COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES

GESTION DES
DÉCHÈTERIES

TRAITEMENT DES
DÉCHETS ISSUS DES
DÉCHÈTERIES

DÉLÉGUÉ AU
SMITD

TRAITEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES



Pour préserver l'environnement et les ressources naturelles, en matière de déchets des objectifs s'imposent aux collectivités et des mesures financières sont prévues par l'Etat pour les inciter de manière forte à atteindre les objectifs.

Ainsi, en matière de politique déchets, les enjeux sont multiples :

- Respect de la réglementation : sécurité et environnement
- Maîtriser les coûts avec une fiscalité nationale (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui augmente fortement depuis 2020 et jusqu'en 2025
- Limiter la production de déchets
- Recycler et valoriser

L'ENJEU REGLEMENTAIRE

La réglementation est présente à tous les niveaux en matière de gestion des déchets.

Elle définit le cadre dans lequel les activités de la collectivité doivent fonctionner en respectant :

- Les conditions de travail des agents (hygiène et sécurité)
- Les normes de fonctionnement des installations et notamment les ICPE (déchèteries, ISDI) en matière de sécurité et d'environnement
- Les procédés de collecte, de transport et de traitement des déchets

Elle définit également les objectifs de réduction des déchets et de valorisation qui sont abordés dans les paragraphes suivants.

LA MAITRISE DES COUTS

En matière de traitement des déchets, la collectivité est dépendante du SMITED (Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets) à qui elle a délégué la compétence.

Le SMITED gère plusieurs équipements : le centre de tri mécano biologique (TMB) qui permet de réduire les déchets à enfouir ainsi qu'un centre d'enfouissement. Ces équipements génèrent des coûts importants de fonctionnement et d'investissement auxquels Mellois en Poitou contribue avec de gros travaux de transformation en TVME (Tri Valorisation Matière et Énergie) prévus à l'horizon 2023.

D'autre part, pour favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, l'Etat a mis en œuvre une forte contrainte financière traduite par l'augmentation conséquente de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) d'ici 2025. Elle passe progressivement de 24€/T en 2019 à 65 €/T en 2025 (+ 41 €/T).

L'enjeu pour la collectivité est d'absorber cette augmentation avec pour levier principal le fait de limiter au maximum les coûts de traitement donc de produire moins de déchets.

LA PREVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est le principal levier de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter.

Ainsi les objectifs fixés par la loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire du 10 février 2020 sont forts :

- Réduction de 15% de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030
- Réduction de 25% des déchets verts en 2025 et de 30% en 2031
- Réduction de 37% de biodéchets en 2025 et de 53% en 2031
- Stabiliser puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE)
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1/01/2024

Aussi dans la continuité des actions menées dans le cadre du CODEC (Contrat d'objectif Déchets et Economie Circulaire) mais également pour renforcer la prévention des déchets sur son territoire, la communauté de communes a adopté en juillet 2021 son Programme Local de Prévention des déchets.

LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

La gestion des déchets passe par le traitement des déchets qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à savoir : privilégier la réutilisation, puis le recyclage et la valorisation et éviter l'élimination.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement : mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et des filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) en déchèteries.

Parmi les procédés permettant la valorisation celui à privilégier est le compostage. En effet, la valorisation énergétique (méthanisation et CSR) est un mode de traitement à préférer à l'élimination mais à réserver aux déchets ne pouvant faire l'objet d'une réutilisation ou d'un recyclage.

La loi anti gaspillage de 2020 fixe également des objectifs en termes de recyclage et de valorisation :

- Généralisation du tri à la source à compter du 1^{er} janvier 2025
- Taux de collecte des bouteilles en plastique de boisson : 90% en 2029
- Interdiction progressive de la mise en décharge des déchets non dangereux valorisable



PARTIE 3 ACTIVITES DES SERVICES

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, l'évaluation des activités de l'année au regard des objectifs fixés est nécessaire.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La communauté de communes s'est engagée entre 2018 et 2020 dans un Contrat d'Objectifs d'Economie Circulaire aux côtés du SMITED.

Pour intensifier sa politique en matière de prévention la communauté de communes a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

S'agissant de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le diagnostic de territoire et une 1^{ère} réflexion sur les propositions d'objectifs des actions et du programme ont été réalisés lors du 1^{er} semestre 2020.

Le 2^{ème} semestre 2020 a été employé à la définition définitive des objectifs et des enjeux, validés le 17 décembre 2020 en conseil communautaire sur proposition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du 24 novembre.

Au 1^{er} semestre de l'année 2021 s'est déroulée la concertation pour la rédaction du plan d'actions avec les différents acteurs du territoire dont les élus, agents, communes, associations et entreprises.

Une fois le plan d'actions rédigé, la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets a consulté la population afin de recueillir des avis et des observations.

En conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 le PLPDMA de la communauté de communes a été adopté et la prévention des déchets a été identifiée comme prioritaire dans la politique de la communauté de communes Mellois en Poitou.

LA GÉNÉRALISATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale est une tarification incitative à destination des professionnels. Les enjeux de son extension sont multiples :

- Harmoniser le service de collecte des déchets à l'ensemble du territoire,
- Encourager le geste de tri pour les professionnels,
- Augmenter les recettes du service collectes en augmentant la part de participation des professionnels en fonction de leur production de déchets,
- Maîtriser les coûts de collecte dans un contexte d'augmentation de la TGAP,
- Limiter la production de déchets et tenir les objectifs du PLPDMA,
- Sensibiliser les professionnels, améliorer les performances de collecte de tri sélectif et la valorisation matière,
- Améliorer la collecte des professionnels par les agents par des bacs mieux triés, moins dangereux, moins lourds et adaptés au camion. Limiter la pénibilité.

En 2020, 20 communes uniquement étaient concernées. En 2021, le dispositif a été étendu à l'ensemble du territoire à partir du 1er juillet. Les gros producteurs ciblés sont ceux produisant plus de 1320 litres de déchets assimilés ordures ménagères par semaine.

LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 14 octobre 2019, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2020, comme mode de financement de la collecte des déchets.

Le conseil communautaire a également choisi de mettre en œuvre un nouveau mode de collecte harmonisé, sécurisé et favorisant le geste de tri :

- Bacs collectifs pour les OM
- Bacs collectifs pour les emballages
- Adaptation de la fréquence de collecte avec pour objectif cible une collecte tous les 15 jours
- Densification de certains points d'apport volontaire en verre et en papier

La mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collectes a démarré en 2020 avec le recrutement d'un chargé de mission.

Cet agent mène l'ensemble des concertations avec les communes, secteur géographique par secteur géographique, après avoir effectué un travail de relevé de terrain et de cartographie pour proposer des emplacements.

La mise en place opérationnelle a débuté en juin 2021 sur le secteur du Lezayen puis en octobre 2021 sur les secteurs Sauzéen et Chef-Boutonnais. Le déploiement se poursuit progressivement avec des concertations et des installations de points de collecte en parallèle.

Chaque nouveau déploiement fait l'objet d'une phase de test des emplacements.

Sur les 3 secteurs équipés en 2021, 1608 points de collecte ont été mis en place. 9% ont fait l'objet de modifications à la suite des propositions de la part des communes et/ou des usagers.

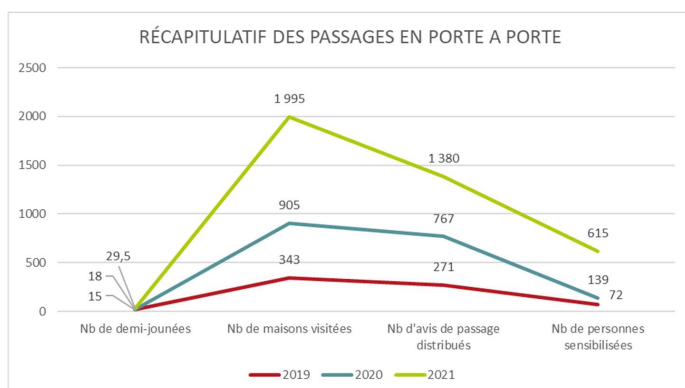
LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE

En 2021, la Direction de la Prévention et la Gestion des Déchets a intensifié la communication de proximité notamment avec l'augmentation du dialogue en porte à porte. La sensibilisation a été réalisée dans le cadre du déploiement du nouveau mode de collecte.

Le contexte sanitaire a entraîné des conséquences sur les actions prévues, puisque l'ensemble d'entre elles ont dû être interrompues du 3 avril au 3 mai, à la suite de l'annonce du confinement puis en raison des consignes de précaution.

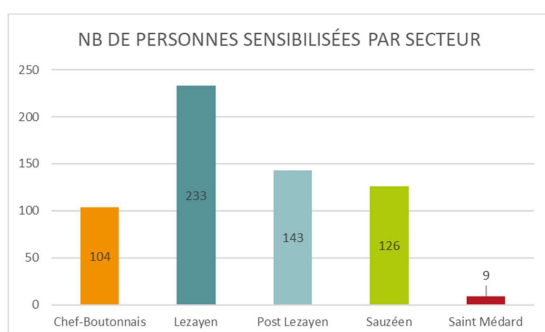
Lors de ces échanges, les agents ont ainsi pu aborder avec les habitants les thématiques suivantes :

- Déploiement du mode de collecte,
- Rappel des consignes de tri sur le territoire,
- Les actions de prévention de la communauté de communes et notamment les outils mis à disposition pour le broyage et le compostage,
- Recueil des pratiques actuelles des usagers.

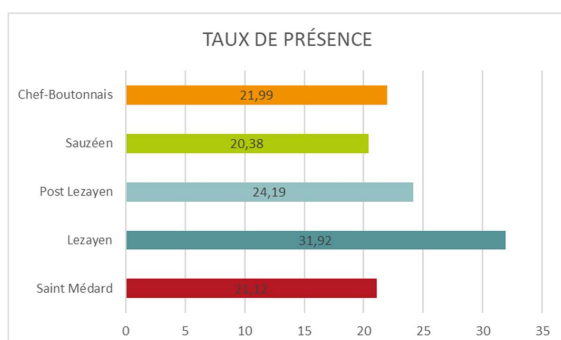


Le porte à porte a été réalisé en suivant le planning de déploiement progressif du nouveau mode de collecte.

Les agents sont donc intervenus sur 3 secteurs pour informer au déploiement et 1 secteur après déploiement afin de sensibiliser à la suite de problématiques identifiées par les agents de collecte selon un planning et une feuille de route définis par le service collecte.



Malgré l'adaptation des horaires d'intervention (soirée, mercredi après-midi et samedi) on peut remarquer que le taux de présence moyen est de 23,92%. En 2020, il était de 15,3% (Porte à porte réalisé du 1^{er} janvier au 13 mars sur le secteur de Chef Boutonne avec 2 services civiques et l'agent de communication de proximité dans le cadre du rappel des consignes de tri).



LA MISE AUX NORMES DES DECHETERIES

Mellois en Poitou s'est engagé dans un programme de mise aux normes des déchèteries suite à un audit des équipements qui avait été réalisé en 2018 par un bureau d'étude pour le compte de la collectivité.

Ce programme pluriannuel de travaux devait initialement se déployer de 2019 à 2024.

Malheureusement, la crise sanitaire a provoqué du retard dans la mise en œuvre du calendrier du fait de l'impact des confinements, de la difficulté à trouver des prestataires disponibles et de la hausse des prix.

Ainsi, en 2021 la signalétique a pu être installée sur les déchèteries de Brioux sur Boutonne, Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais.

Les travaux d'installation de garde-corps sur les sites de Celles-sur Belle et Mougou ont été commandés fin 2021 pour une mise en œuvre programmée en janvier 2022.

PARTIE 4 INDICATEURS TECHNIQUES

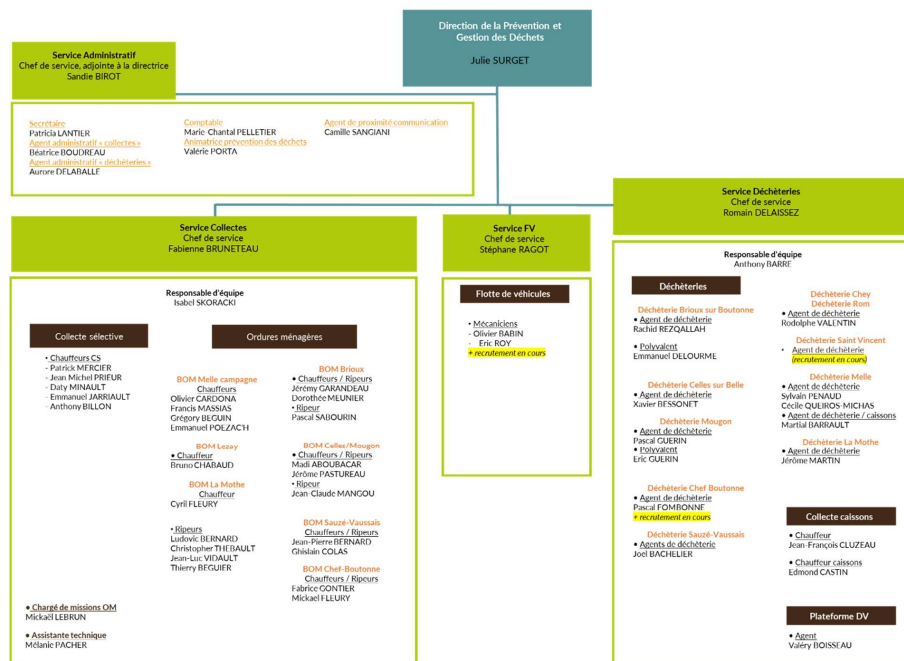
CHAPITRE I-L'ORGANISATION DES SERVICES

La Direction de Prévention et Gestion des Déchets compte une soixantaine d'agents au total. Concernant la gestion des déchets, ce sont les services collectes, déchèteries et ressources administratives qui sont mobilisés.

En 2021, pour la prévention et la gestion des déchets, on comptait :

- 1 directrice
- 7 agents dans le service administratif
- 17 agents sur le service déchèteries
- 29 agents sur le service collectes

Organigramme arrêté en décembre 2021



I-1. LA PREVENTION DES DÉCHETS

La communauté de communes s'est engagée entre 2018 et 2020 dans un Contrat d'Objectifs d'Economie Circulaire aux côtés du SMITED.

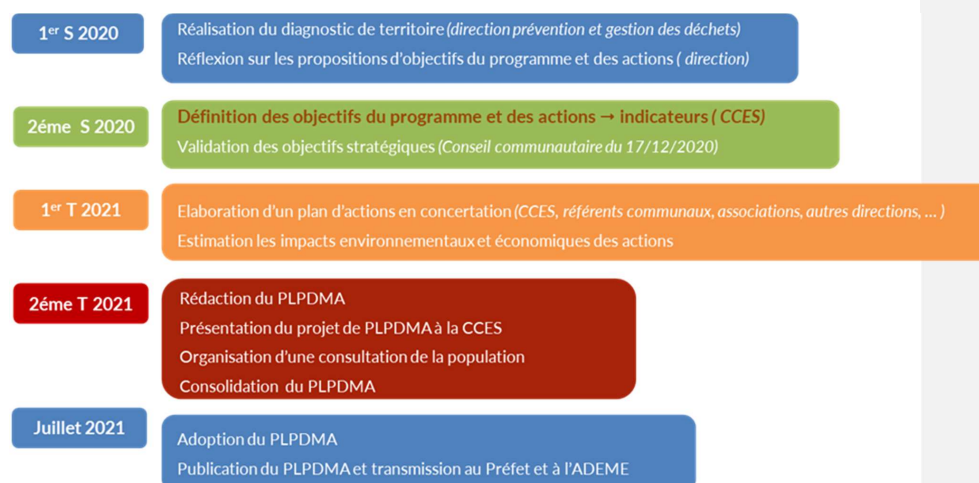
Pour intensifier sa politique en matière de prévention la communauté de communes a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

En 2021, les actions de prévention ont été principalement prises en charge par une coordinatrice du PLPDMA, un agent de proximité et 1 service civique.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 22 octobre 2018, le principe de mise en place du PLPDMA sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Sur proposition de la commission environnement, les élus ont approuvé lors du conseil communautaire du 14 octobre 2019 la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA et ont adopté le processus d'élaboration de celui-ci.



En conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 le PLPDMA de la communauté de communes a été adopté et la prévention des déchets a été identifiée comme prioritaire dans la politique déchets de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Les objectifs du PLPDMA

2019 > 2027

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques,
- Diminuer la nocivité des déchets.



⇒ Soit au total, une baisse de 25 % des déchets ménagers et assimilés.

Ordures Ménagères	2019 181 kg/hab.	2027 154 kg/hab.	2019/2027 - 15 %
Emballages	2019 22 kg/hab.	2027 24 kg/hab.	2019/2027 + 10%
Papier	2019 21 kg/hab.	2027 19 kg/hab.	2019/2027 - 10 %
Verre	2019 39 kg/hab.	2027 39 kg/hab.	2019/2027 =
OMA	2019 263 kg/hab.	2027 236 kg/hab.	2019/2027 - 10 %
* Déchets déchèteries	2010 195 kg/hab.	2027 175 kg/hab.	2010 / 2027 : - 10% 2019/ 2027 : - 39%
* DMA (hors gravats)	2010 486 kg/hab.	2027 411 kg/hab.	2010 / 2027 : - 15% 2019/ 2027 : - 25%

Les actions du PLPDMA

Ce sont au total 45 actions qui ont été prévues et planifiées et sont identifiées dans les axes qui composent le PLPDMA, à savoir :

- Axe communication : 6 actions
- Axe éco-exemplarité : 8 actions
- Axe biodéchets : 4 actions
- Axe gaspillage alimentaire : 3 actions
- Axe éducation : 4 actions
- Axe professionnels : 3 actions
- Axe 3 R : 5 actions
- Axe observations / évaluations : 3 actions
- Axe collectes / traitement : 4 actions
- Axe instruments économiques : 5 actions

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est consultable sur internet :
<https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/prevention-et-gestion-des-dechets/33-programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles>

I-2. LES COLLECTES

ORDURES MÉNAGÈRES

Moyens	Collecte	Traitement
Bacs de regroupement : Sauzé/Chef/Lezay Collecte en sacs ou bacs collectif : Mellois/Mothais Collecte en bacs individuels regroupés : VDB Collecte en sacs : Cellois	En régie 1 fois / semaine : Cellois, Mellois, Mothais, VDB 1 fois tous les 15 jours : bacs collectifs 2 fois / semaine : centres-villes Melle, Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais 2 à 3 fois / semaine : les gros producteurs	1. Quai de transfert de Loubeau à Melle - SMITED 2. Tri mécano biologique Champdeniers - SMITED 3. Centre de stockage de La Loge - SMITED

COLLECTE DES EMBALLAGES

Moyens	Collecte	Traitement
301 colonnes sur 225 points tri Cagettes en porte à porte : Melle Bacs collectifs : La Mothe Saint Héray/Sauzé/Chef/Lezay	En régie 1 à 2 fois / semaine : point tri emballages 1 fois / semaine : porte à porte et bacs collectifs 1 fois tous les 15 jours : bacs collectifs Sauzé/Chef/Lezay	1. Quai de transfert de SUEZ - Niort 2. Centre de tri SUEZ - Poitiers 3. Repreneurs agréés par CITEO

COLLECTE DU VERRE

Moyens	Collecte	Traitement
262 colonnes sur 225 points tri	En régie 1 fois / semaine à 1 fois/mois	Saint Gobain emballages

COLLECTE DU PAPIER

Moyens	Collecte	Traitement
233 colonnes sur 225 points tri	En régie 1 fois / semaine à 1 fois / mois	1. Quai de transfert de SUEZ - Niort 2. Reprise SUEZ

COLLECTE DES BIODÉCHETS

Moyens	Collecte	Traitement
Pour gros producteurs en bacs et sacs compostables fournis : CDP	En régie 1 fois / semaine	Plateforme de déchets verts de Chef-Boutonne

COLLECTE DES CARTONS

Moyens	Collecte	Traitement
Pour commerçants de Melle, la Mothe Saint Héray et Lezay	En régie 1 à 2 fois / semaine	SMC – Sainte Eanne

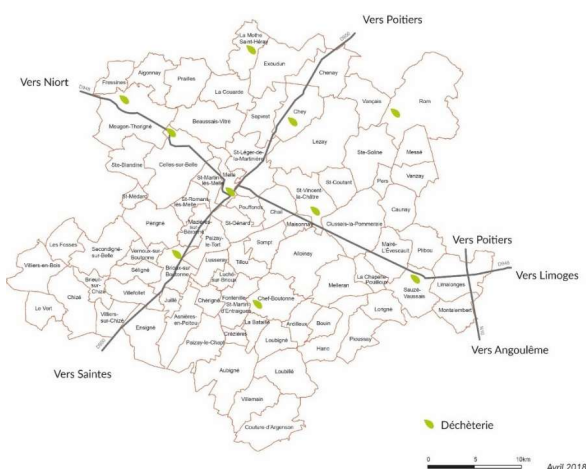
COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Moyens	Collecte	Traitement
Pour les habitants de la CC	En régie 2 fois / an	Centre de stockage de La Loge – SMITED Entreprise ROUVREAU - Niort

I-3. LES DÉCHÈTERIES

La communauté de communes Mellois en Poitou gère plusieurs équipements de collecte des déchets :

- **5 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** Clussais-la-Pomméraie, Valdelaume, St Martin les Melle, Sompt, Maisonnay.
- **4 plateformes de déchets verts :** Lezay, Clussais-la-Pomméraie, Valdelaume et Mougon. Il est à noter qu'il existe une parcelle sur la commune de Villiers sur Chizé recevant des déchets verts d'habitants du secteur qui appartient à un agriculteur avec qui la collectivité a une convention de co-compostage.
- **10 déchèteries :** localisation sur la carte suivante



• CONDITIONS D'ACCÈS DECHETERIES

- ✓ Accès aux sites autorisé aux habitants du territoire (professionnels et particuliers).
- ✓ Les utilisateurs de la déchèterie doivent être identifiés par un macaron à apposer sur le pare-brise de leur véhicule.
- ✓ Sur la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne, les particuliers et professionnels doivent être détenteurs d'une carte d'accès.
- ✓ Les professionnels font l'objet d'une facturation de certains de leurs apports et doivent donc être inscrits au préalable auprès de la collectivité.
- ✓ Les tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits. Les apports sont limités à 3 m³ / jour / matériau.

• FILIÈRES PAR DÉCHÈTERIE

	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef Boutonne	Chey	Melle	La Mothe Saint Héray	Mougon	Rum	Sauzé Vauzais	St Vincent la Chatre
Batteries	X	X	X		X	X	X		X	
Bois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Capsules Nespresso	X	X	X		X	X	X		X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	X	X	X		X	X	X		X	
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D3E (Déchets électriques et électroniques)	X	X	X		X	X	X		X	
ECO MOBILIER	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ecombrants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X		X	X	X		X	
Filtre à huile	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles alimentaires	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles minérales	X	X	X		X	X	X		X	
Inertes	X	X	X		X	X	X		X	
Lampes - néons	X	X	X		X	X	X		X	
Pâles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Plaques de plâtre			X						X	
Pneus	X		X						X	
Polystyrène	X	X	X		X	X	X		X	X
Radiographies médicales	X		X						X	
Textiles	X		X	X	X	X		X	X	X

Commenté [JS1]: Mettre à jour le tableau filières : enlever plastique durs et plastiques souples
Rajouter ECO MOBILIER

Commenté [JS2]: J'aimerais bien qu'on puisse mettre en annexe la liste de nos filière avec presta + lieu de traitement
Ça me semble utile pour répondre parfois rapidement en réunion quand les questions se posent sur où vont tels ou tels déchets

CHAPITRE II - LES DONNÉES CHIFFRÉES

II-1. LA PREVENTION DES DÉCHETS

Le PLPDMA ayant été adopté en juillet 2021, une grande partie du 1^{er} semestre 2021 a été consacré à son élaboration.

Cependant certaines actions de prévention ont tout de même pu être réalisées durant cette période.

- LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

- Communication

- ✓ Appropriation par les élus

- 3 réunions de la Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi
- 2 Conseils communautaires
- 5 réunions avec les élus référents déchets (dont 4 lors de l'élaboration du PLPDMA)
- 1 Conférence des maires

- ✓ Communication auprès des élus pour une meilleure appropriation des enjeux

- 700 guides du PLPDMA distribués.
- Présentation en conseil municipal faite par les élus ou par l'animatrice en charge du PLPDMA.



- ✓ Supports communication imprimés

- 4000 guides sur la redevance spéciale
- 1700 guides du compostage
- 500 guides des déchèteries
- 1008 Stop Pub : 200 autocollants STOP PUB distribués sur demande des mairies aux usagers (2000 en 2020)

- ✓ Groupe de travail pour définir les éléments composants la charte graphique du PLPDMA pour lui donner une image accessible

- 50 propositions reçues (estampille, slogans, sous-titre des axes) pour une validation des éléments de la charte graphique et distribution du document de présentation en 2022.

- ✓ Mise en place de groupes de travail pour mettre les communes au centre de la communication

- 5 groupes de travail avec 12 participants
- 5 partenaires mobilisés (4 associations, 1 entreprise)

- Eco-exemplarité

- ✓ Mise en place d'actions pour limiter la production des déchets et augmenter leur valorisation dans les lieux de travail des agents de la communauté de communes

- Réalisation de diagnostics sur les 10 sites communautaires pour une mise en place des actions en 2022.

- ✓ Mise en place d'ateliers à destination des agents de la communauté de communes

À la suite de l'envoi de la présentation de l'action avec sa planification 2021 et un questionnaire sur les pratiques à tous les agents de la collectivité : 3 ateliers ont été animés en visioconférence avec un total de 51 participants.

○ **Biodéchets**

✓ **Location de broyeurs à moindre coût**

En 2021, les broyeurs ont été loués 86 jours par 66 usagers différents et 5 communes (de Mairé Levescault, Celles sur Belle, Chérigné, Rom et Prailles/La Couarde).

Le broyeur thermique a également été mobilisé 11 jours dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

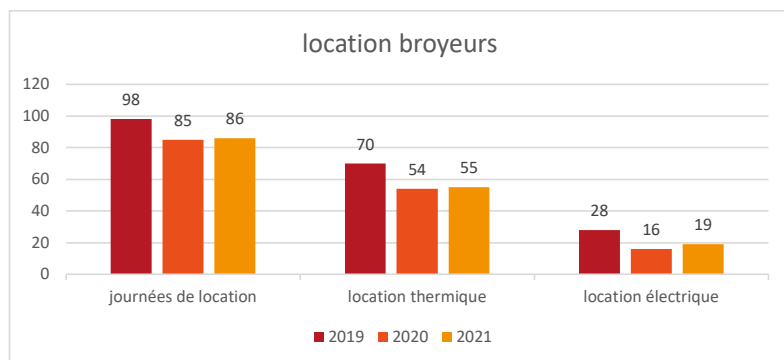
13 journées d'annulation ont été comptabilisées (dont pannes).

Le contexte sanitaire et les pannes expliquent la baisse des jours de location depuis 2020.



Nettoyant sol
Remplacer votre nettoyant pour les sols par des cristaux de soude ou du savon noir.

10 à 40 %, moins cher



Commenté [JS3]: Pour faciliter la lecture est-ce qu'on peut faire en sorte sur le graphique de démarrer par 2019 et aller vers 2021 (ici on lit de 2021 à 2019)

Le broyeur thermique est utilisé majoritairement. Les communes n'utilisent que ce modèle. Un nouvel équipement est en commande (broyeur thermique neuf).

- Organisation de journée broyat dans les communes : 1 action de réalisée – 2.76 tonnes
- Organisation de deux opérations broyages de sapins : 115 sapins ; l'action sera développée en 2022.

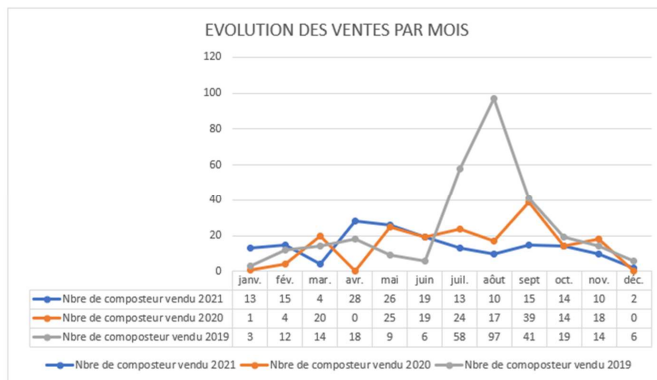


✓ **Compostage**

- Appel à projet Tribio de l'ADEME pour diversifier les solutions de gestion de proximité des biodéchets
- Vente à moindre coût de composteurs (retrait ou livraison)
- 1 groupe de travail dans le cadre du PLPDMA pour redéfinir les modalités de vente des composteurs.
- 176 composteurs vendus en 2021 pour 173 foyers sensibilisés.
- Création de partenariats avec les communes
- Mise en place d'une journée de distribution de composteurs

- Accompagnement à la mise en place de composteurs partagés : 3 diagnostics de réalisés

Au cours de l'année 2020, davantage de composteurs ont été distribués (183 sur 10 mois) mais moins de foyers ont été sensibilisés (161).



-> Depuis deux ans, la vente de composteurs à usage domestique diminue.

-> La crise sanitaire a influé sur les ventes : Chute estivale correspondant à la corrélation des périodes de vacances scolaires et de déconfinement (été 2020), regain des ventes post confinement ...

Globalement, on observe une tendance de distribution à la baisse pendant les fêtes de fin d'année (décembre/Janvier).

✓ Sensibilisation au compostage

- En raison de la crise sanitaire, peu d'interventions ont eu lieu dans les établissements collectifs (écoles, ehpad...) autour de cette thématique.
- 25 enfants ont été sensibilisés lors de l'installation d'un composteur dans le cadre d'un projet d'école dehors (Ecole élémentaire les petits romains à Rom)
- 40 usagers ont bénéficié d'une animation sur la thématique dans le cadre de la SERD 2021 sur le territoire de l'ancien Cellois.
- 1 newsletter sur la thématique envoyée à 565 usagers. 288 en ont pris connaissance.

✓ Diffusion du guide du compostage

- 173 guides de distribués en 2021 au cours d'une vente et sur les animations.

✓ Mise en place d'ateliers sur le jardinage au naturel

- 2 ateliers de jardinage au naturel réalisés en mars et avril. En raison du contexte sanitaire, ces animations ont eu lieu en visioconférence et n'ont enregistré que 3 participants.
- 1 charte de partenariat signée avec l'association les jardins du partage sur Lezay.

✓ Sensibilisation/Mise en place de la gestion différenciée

- 1 newsletter envoyée à 541 usagers. 274 en ont pris connaissance.
- Thématique abordée au cours de l'atelier jardinage au naturel dématérialisé réalisé en mars 2021.

○ Sensibilisation des consommateurs

✓ Communication et sensibilisation

- 603 personnes sensibilisées au tri sélectif en porte à porte dans le cadre du déploiement du nouveau mode de collecte (+35 en phoning).
- 923 Guides du tri ont été distribués au cours du porte à porte et sur les animations.

✓ Journée organisée par la direction enfance/jeunesse (« Lundi Jeux Bouge - 07/21 »)

- Animation au tri et au 0 déchet : l'agent de communication de proximité et le service civique de la DPGD se sont rendus à l'étang de Prérault (79170 Périgné) pour une après-midi autour du tri et du 0 déchet.

- 19 usagers ont été sensibilisés et ont reçu leur kit « En route vers le 0 déchet »

Constitution du kit :

- 1 Poche à vrac Mellois en Poitou
- 1 Guide du tri
- 1 Guide du compostage et du paillage
- 1 Guide stop au gaspillage
- 1 Stop pub
- 1 Magnet frigo astuces stop gaspillage
- 1 Flyer « astuces pour un goûter 0 déchet »
- 1 Guide sur l'économie circulaire (ADEME)
- 1 Calendrier présentant les fruits et légumes de saison (ADEME)
- 1 Autocollant « moi je trie mes emballages »
- 1 Gobelet réutilisable (SMITED)
- 1 Jeton de caddie porte clef « consommation responsable ».

✓ Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2021 (SERD)

- Une action a été réalisée en grande surface afin de promouvoir les achats écoresponsables et de limiter le suremballage.
- 41 personnes se sont intéressées à la démarche et 16 ont participé à l'animation proposée et reçu leur kit « Achats écoresponsables » pour les encourager dans leur démarche d'achats écoresponsables.



Constitution du kit :

- 1 poche à vrac « Mellois en Poitou » (CCMP)
- 1 guide anti-gaspillage alimentaire (CCMP)
- 1 flyer « Astuces pour un goûter 0 déchet » (CCMP)
- 1 autocollant Stop pub (CCMP)
- 1 magnet Astuces stop gaspillage (CCMP)
- 1 calendrier « La solution est dans l'assiette » (fruits et légumes de saison) (ADEME)
- 1 livret « Consommer responsable » (ADEME)
- 1 livret « Manger mieux, gaspiller moins » (ADEME)
- 1 carnet de 20 recettes « zéro déchet » (ADEME)
- 1 autocollant « Moi je trie mes emballages »
- 1 porte clé jeton de caddie « trier ses déchets, c'est le geste gagnant »
- 1 contenant en verre réutilisable

○ Professionnels

✓ Baisser la production des déchets des entreprises et augmenter leur valorisation

- 37 entreprises ont été rencontrées lors de la mise en place de l'extension de la redevance spéciale.
- 23 entreprises ont accepté l'accompagnement.



○ 3 R

✓ Développer le réemploi des déchets déposés en déchèteries

- Définition des modalités de partenariats avec 3 associations (Bêta-Pi, Emmaüs, bidouille et informatique) pour une mise en place des caissons de réemploi sur 2 déchèteries en 2022.

○ Observation / évaluation

- Mise en place d'indicateurs de suivi de l'évolution des tonnages.
- Définir les modalités de caractérisation des encombrants pour un début de caractérisation en 2022.

○ Collecte / traitement

- Adoption du règlement de collecte avec une distribution faite auprès de l'ensemble des usagers du territoire pour une mise en œuvre en 2022.
 - 22 associations accompagnées lors d'un événement éco-responsable avec mise à disposition de bacs de tri et mise en place d'ateliers de sensibilisations pour les associations volontaires.
- Pour rappel, en 2020, il a été effectué 500 envois à l'ensemble des associations du territoire d'une lettre d'informations sur l'accompagnement proposé par la communauté de communes.



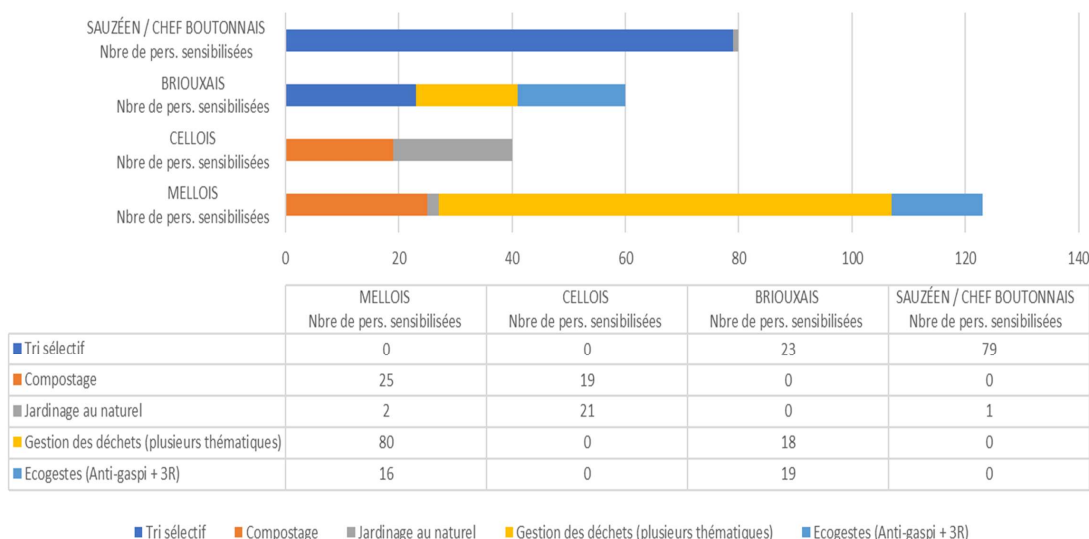
- ✓ Appel à projet sur la pré-collecte des papiers
- 22 collectes réalisées
- 159.82 tonnes de papier collectées
- 12 associations partenaires



○ Instruments économiques

- Généralisation de la redevance spéciale auprès des gros producteurs : 43 entreprises rencontrées.
- Réalisation annuelle de la matrice compte coût.

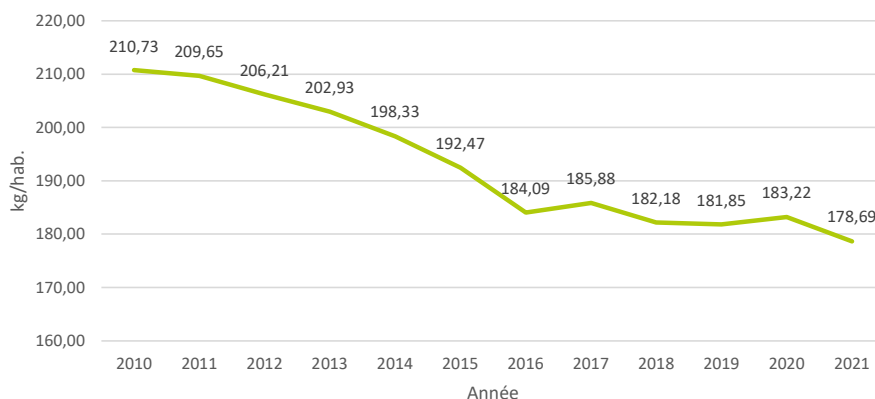
Animations : Sensibilisation par territoire et par thématiques



II-2. LES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2021, 8 551 tonnes (soit 178,7 kg/hab/an) ont été collectées sur tout le territoire contre 8 825 tonnes en 2020 **soit une diminution en poids de 3,10 %**. (Tonnages déposés centre de transfert de Loubeau)

Evolution de la production des OM en kg/hab.



Le Référentiel national 2019 SINOE indique que la moyenne de la production des OMR était de 255 kg/hab. pour la France et de 240 kg/hab. pour la région Nouvelle aquitaine. La communauté de communes Mellois en Poitou a donc une production d'OM à ces deux références, mais encore supérieure à d'autres collectivités départementales qui ont modifié leur système de collecte il y a plusieurs années.

Entre 2010 et 2021 on note une baisse de 15,2% des Ordures Ménagères.

Le nouveau mode de collecte prévoit la mise en place de bacs collectifs pour les ordures ménagères et les emballages recyclables sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de rapprocher et favoriser le tri des emballages, ayant pour effet de réduire la part des ordures ménagères résiduelles.

Le déploiement a débuté en 2021 par les secteurs de Lezay en juin puis de Chef-Boutonne et Sauzé Vaussais en octobre.

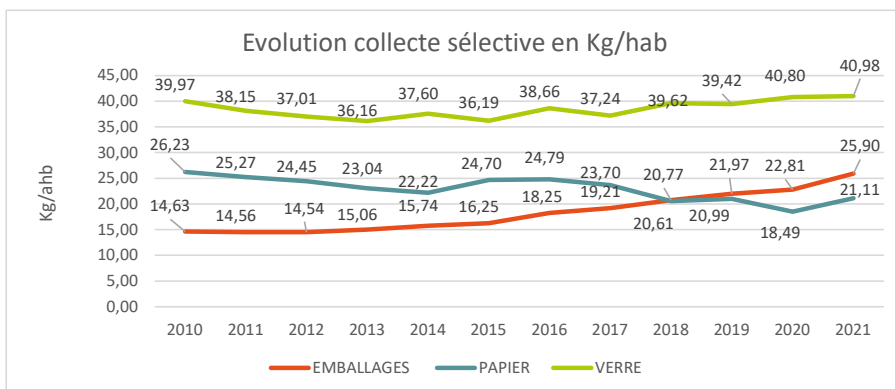
Ce mode de collecte montre son efficacité par la baisse des tonnages d'ordures ménagères. La baisse est d'environ 5kg/hab/an. Un résultat encourageant compte tenu du déploiement partiel en cours d'année et sur moins de 50% du territoire, qui amorce une nouvelle tendance à la baisse après le plateau de stabilité constaté ces dernières années.

Évolution par territoire de la production des OM en kg/hab.



De 2020 à 2021, on enregistre une diminution de la production des OM par habitant de 2.47 %.

II-3. LA COLLECTE SELECTIVE



De 2010 à 2021, le tri des emballages a augmenté de 77%, celui du verre a augmenté de 2,5%, alors que celui du papier a baissé de 19,5%.

La mise en place de l'extension des consignes de tri a permis une forte augmentation du tri des emballages à partir d'octobre 2016. Cependant, chaque année passée ensuite marquait une baisse de la croissance :

- entre 2017 et 2018 : + 8,1 %
- entre 2018 et 2019 : + 5,8 %
- entre 2019 et 2020 : + 3,8%

La croissance entre 2020 et 2021 fait à nouveau un bond de + 13,5% certainement du fait du démarrage du déploiement des bacs collectifs pour le tri des emballages à proximité des habitations.

La performance de tri du verre 2021 conserve l'élan de 2020 qui marquait une performance supérieure à celle de 2010 pour la première fois en 10 ans.

La performance de tri du papier est en hausse de 14,2%. C'est essentiellement dû à la reprise des collectes organisées par les Associations de Parents d'Elèves qui avait été ralenties par la crise sanitaire du COVID en 2020. 109 tonnes de papiers ont été collectées en plus via ces événements par rapport à 2020.

Evolution des tonnages 2020/2021 par secteur géographique

	2020	2021	Evolution 2020/2021	Performance kg/hab
Celles sur Belle				
Emballages	250,646	264,450	5,51%	21,58
Papier	204,355	198,360	-2,93%	16,19
Verre	496,915	484,150	-2,57%	39,51
Cœur de Poitou				
Emballages	324,527	358,272	10,40%	31,35
Papier	275,345	311,930	13,29%	27,30
Verre	485,530	476,280	-1,91%	41,68
Mellois				
Emballages	388,611	477,701	22,93%	27,30
Papier	292,385	352,680	20,62%	20,15
Verre	740,865	734,505	-0,86%	41,97
Val de Boutonne				
Emballages	134,836	139,217	3,25%	20,85
Papier	118,325	147,360	24,54%	22,07
Verre	241,890	266,135	10,02%	39,86
TOTAL	3 954,23	4 211,04	6,49%	87,99

Au regard des performances de tri, le déploiement de la communication de proximité en dehors des déploiements du nouveau mode de collecte doit se faire en priorité sur le territoire du Briouxais. Les évolutions les plus fortes au niveau des emballages sont présentes sur les territoires dont les bacs collectifs ont été installés, sur le Mellois et Cœur du Poitou.

Evolution des tonnages 2020/2021 en globalité sur le territoire

CC MELLOIS EN POITOU			EVOLUTION 2020/2021		2021
	2020	2021	Tonnages	%	Performance kg/hab
Emballages	1 098,62	1 239,64	141,02	12,84%	25,90
Papier	890,41	1010,33	119,92	13,47%	21,11
Verre	1 965,20	1 961,07	-4,13	-0,21%	40,98
TOTAL	3 954,23	4 211,04	256,81	6,49%	87,99

Ainsi entre 2010 et 2021, la performance globale en matière de collecte sélective a évolué de 8,9%.

En 2021, le refus de tri des emballages augmente pour atteindre les 30,9%. Les erreurs de tri les plus fréquentes et impactantes sur le taux de refus sont des emballages imbriqués ou pleins, du verre et des vêtements.

II-4. EVALUATION DES PREMIERS DEPLOIEMENTS NOUVEAU MODE DE COLLECTE

Le nouveau mode de collecte a notamment pour objectifs de baisser les OM et d'augmenter les performances de tri.

En 2021, deux secteurs ont été déployés :

- Lezayen en juin
- Sauzé et Chef boutonne à partir d'octobre

Les premiers résultats obtenus démontrent l'efficacité du mode de collecte par rapport aux objectifs initiaux du projet puisque les ordures ménagères baissent plus que sur le reste du territoire et que le geste de tri s'est davantage intensifié également.

Évolution de la production des Ordures Ménagères en 2021

- Secteur du Lezayen (de juin à décembre 2021) : -2,6 %,
- Secteur du Chef-Boutonnais et du Sauzéen (d'oct. à déc. 2021) : -8%,

Évolution de la production des emballages en 2021

- Secteur du Lezayen (de juin à décembre 2021) : + 129,3%,
- Secteur du Chef-Boutonnais et du Sauzéen (d'oct. à déc. 2021) : + 25,2%,

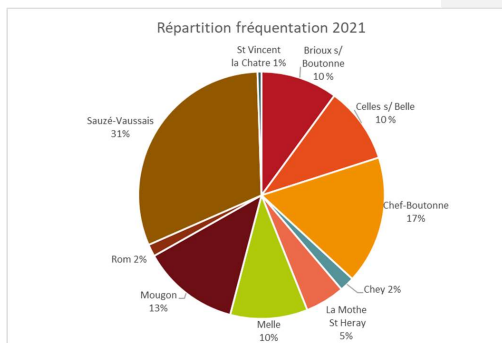
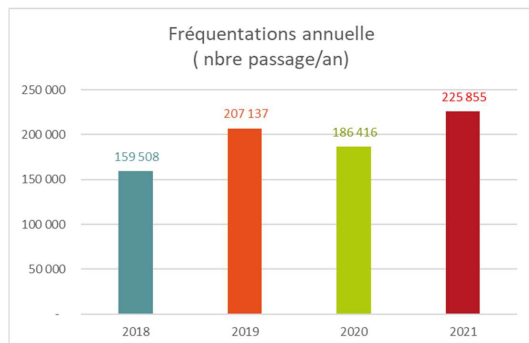
Si l'on s'intéresse à la qualité du tri, on peut observer que sur :

- Le secteur du Lezayen on constate un taux de refus de tri inférieur aux Points d'Apport Volontaire (PAV) et au porte à porte et la présence de 10% de cartons dans les recyclables
- Le secteur du Chef-Boutonnais et du Sauzéen le taux de refus est équivalent aux PAV et inférieur au porte à porte avec une présence équivalente de cartons.

Commenté [JS4]: J'ai rajouté un point spécifique à cet endroit qui me semble + approprié (il avait initialement été mis dans la partie synthèse globale) et j'ai modifié un peu le contenu et la présentation.
J'ai notamment enlevé le comparatif à la production OM et emballages du territoire que l'on retrouve dans les 2 chapitres juste avant.

II-5. LES DÉCHÈTERIES

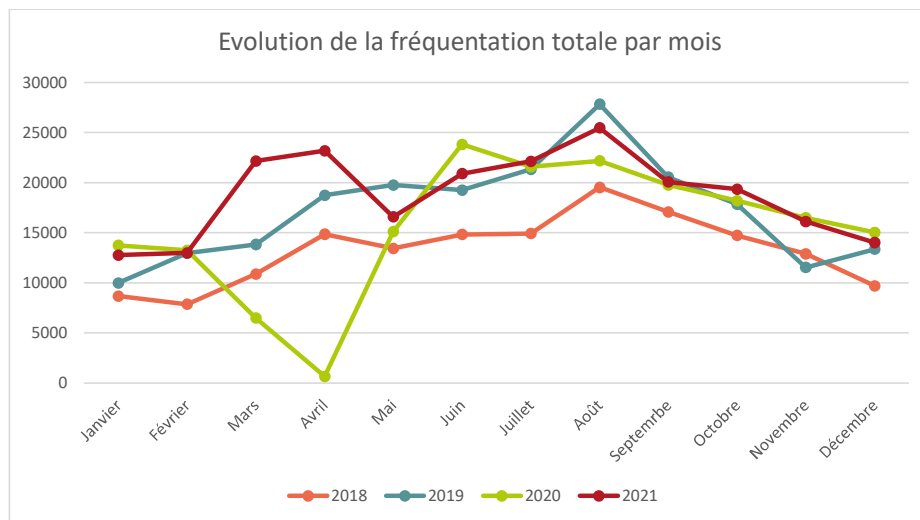
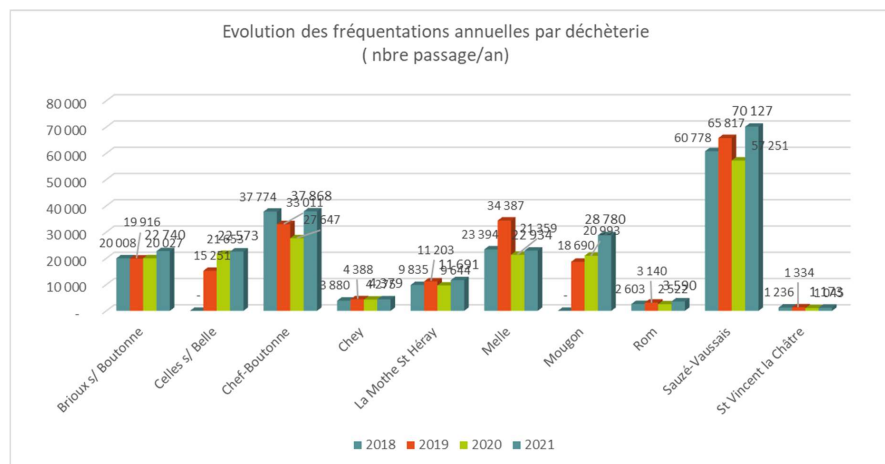
II-4-1. La fréquentation



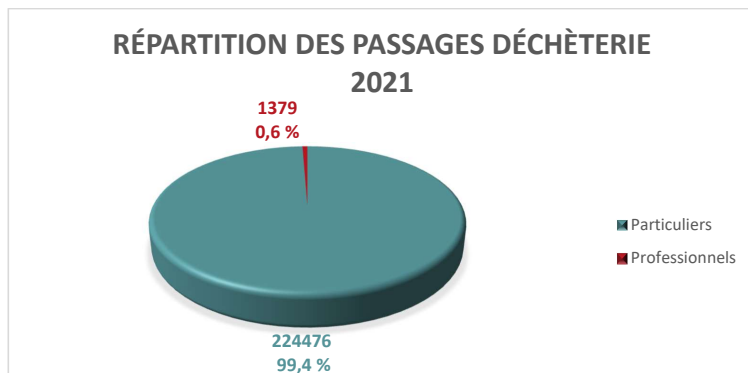
Entre 2020 et 2021 on remarque une augmentation de la fréquentation de 39 439 passages soit environ + 21 % qui peut en grande partie s'expliquer par le nombre de passage moins élevé en 2020 en raison du contexte sanitaire.

Cependant, si on compare la fréquentation de 2019 et 2021 l'augmentation est de 9%.

Si l'on s'intéresse à chaque site, on peut observer que l'augmentation de la fréquentation est plus importante sur les sites Sauzé-Vaussais, Mougou et Chef-Boutonne et que les déchèteries plus utilisées sont celles de celles de Sauzé-Vaussais, Chef-Boutonne et Melle.



Les périodes de fréquentation sont constantes (hors 2020 en raison du confinement ainsi que mars avril 2021) et que les horaires "hiver/été" semblent appropriés aux besoins des usagers.



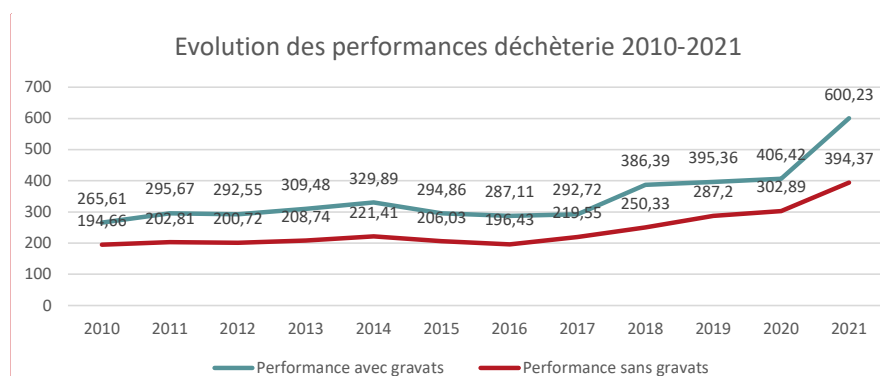
Les professionnels ne représentent que 0,61% des utilisateurs des déchèteries.

On peut noter que les déchèteries font l'objet de comptages manuels (sauf pour Brioux sur Boutonne) des gardiens, ce qui est potentiellement source d'erreur.

La future mise en place de systèmes d'accès (barrière avec comptage automatique comme pour la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne) permettra de mieux refléter la réalité des passages en déchèterie.

II-4-2. Les tonnages

Depuis plusieurs années, la communauté de communes Mellois en Poitou a des résultats supérieurs à la production de déchets en déchèteries en France (218 kg/hab hors gravats pour 2020) et en région Nouvelle Aquitaine (291 kg/hab. pour 2020). En effet, la production sur le territoire est de 394 kg/hab/an.



Commenté [JS5]: Les références de productions identifiées sont elles avec ou sans gravats ? J'ai rajouté celle de Mellois en Poitou en partant du principe que c'était sans gravats.
Point à préciser dans le paragraphe pour savoir de quoi l'on parle exactement

Commenté [SB6R5]: Sans gravat

Commenté [JS7]: Modifier le titre du graphique qui n'est pas juste.
Le graphique correspond à l'évolution de la production de déchets en déchèterie en kg/hab/an, pas une évolution des tonnages.

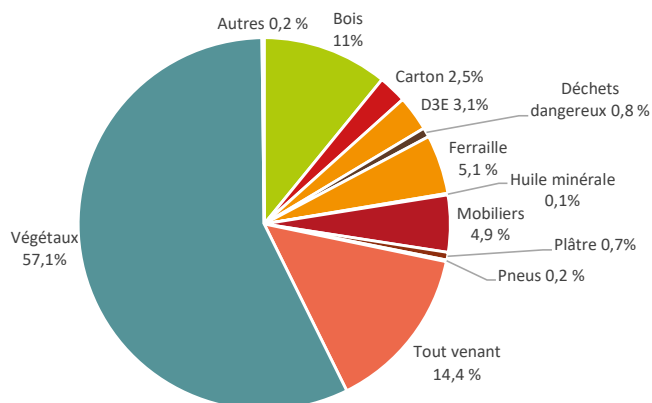
Les performances en déchèteries ne cessent d'augmenter en contradiction avec les objectifs qui sont imposés à la communauté de communes pour la réduction de la production des Déchets Ménagers et Assimilés : +30 % entre 2020 et 2021 sans les gravats et + 48% en y ajoutant les gravats.

La baisse observée en 2015 et en 2016 est liée à une diminution des apports de déchets verts.

Tonnages et performances par matériaux en 2021

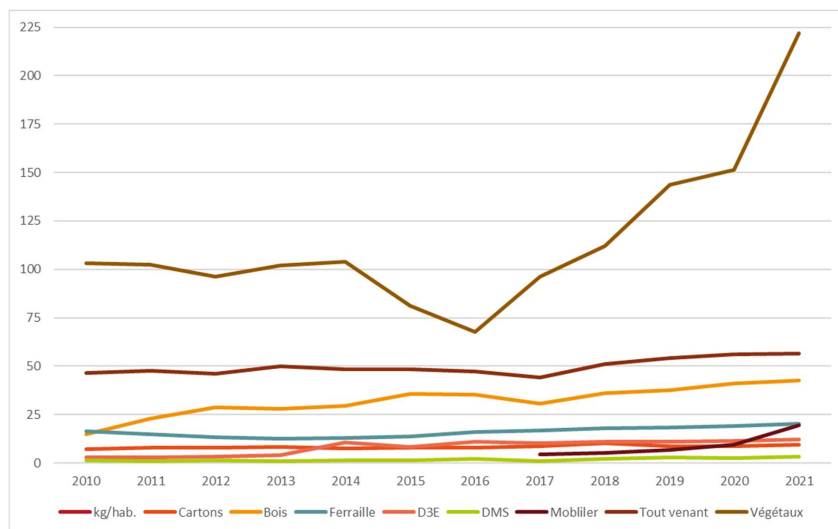
	Tonnages	Perf (en kg/hab)
Aluminium	0,091	0,00
Batterie	8,24	0,17
Bois	2 053,96	42,64
Capsules café	3,40	0,07
Carton	464,44	9,64
Cartouches d'imprimante	0,53	0,01
Cuivre	0,06	0,00
DASRI	0,53	0,01
D3E	581,01	12,06
Déchets dangereux	155,67	3,23
Ferraille	968,60	20,11
Huile minérale	25,83	0,54
Huile végétale	2,00	0,04
Lampes	2,05	0,04
Mobiliers	933,02	19,37
Piles	5,06	0,11
Plâtre	124,18	2,58
Pneus	30,69	0,64
Polystyrène	17,34	0,36
Tout venant	2 720,68	56,48
Végétaux	10 021,39	208,05
Végétaux en apport direct sur les plateformes	754,53	15,66
TOTAL	18 873,30	394,37

Répartition des apports déchèterie 2021 (Hors gravats)



Les déchets verts représentent 57,1% des apports sur les déchèteries, suivis par le tout-venant (14,41%) et le bois (11%).

Evolution de la production en kg/hab/an depuis 2010 (gros flux)



Commenté [JS8]: Un graphique me semblerait + lisible pour identifier visuellement les évolutions. Conserver le tableau chiffré sous forme d'une annexe?

Commenté [SB9R8]: J'ai laissé les 2 parce que sans les étiquettes ça me paraissait difficile à comprendre. Qu'en pense-tu ?

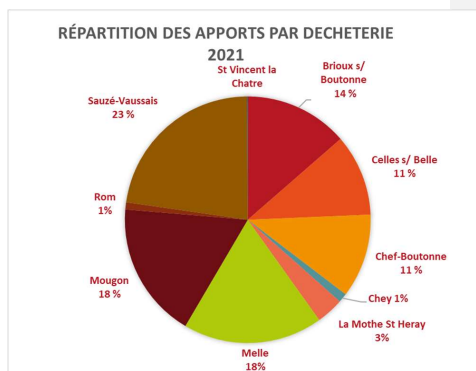
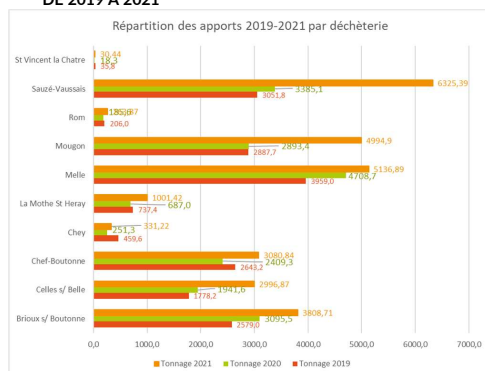
kg/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cartons	7,16	7,93	8,06	8,34	7,39	7,82	8,08	8,69	10,44	8,73	8,57	9,64
Bois	14,98	23,02	28,6	28,03	29,69	35,56	35,36	30,85	36,12	37,74	40,93	42,64
Ferraille	16,38	14,75	13,35	12,57	12,78	13,6	16,21	16,94	17,91	18,3	19,11	20,11
D3E	2,94	2,92	3,5	3,93	10,71	8,47	10,87	10,26	10,97	11,02	11,23	12,06
DMS	1,19	1,01	1,39	1,11	1,54	1,25	2,08	1,12	2,24	2,79	2,47	3,18
Mobilier								4,58	5,27	6,76	9,29	19,38
Tout venant	46,49	47,84	46,28	49,93	48,28	48,38	47,11	44,03	51,15	54,29	56,23	56,48
Végétaux	103,08	102,44	96,29	102,09	104,12	81,29	67,65	96,06	112,21	143,51	151,45	222,14

Pour les filières les plus importantes, les résultats peuvent être analysés de la façon suivante concernant l'évolution 2020/2021 :

- **Tout-venant** : une augmentation contenue à hauteur d'environ 0,44% grâce à un meilleur tri vers la filière ECO MOBILIER qui a été étendue à toutes les déchèteries durant l'année 2020.
- **Déchets Diffus Spécifiques** : après une baisse de 11,47% entre 2019 et 2020, une augmentation de 28.7% est à noter entre 2020 et 2021.
- **Mobilier** : +108% entre 2020 et 2021 s'expliquant par la mise en place d'ECO MOBILIER sur l'ensemble des déchèteries.
- **Bois** : le travail de communication accompli auprès des gardiens et usagers ainsi que l'extension de la filière Eco-mobilier ont permis de stabiliser les flux (+4,7% pour le bois).
- **Végétaux** : en augmentation constante depuis 2017 et avec une hausse importante entre 2020 et 2021 de 36%.

On constate globalement une augmentation positive des flux suivants : ferraille (+5,23%) et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (+7,39%).

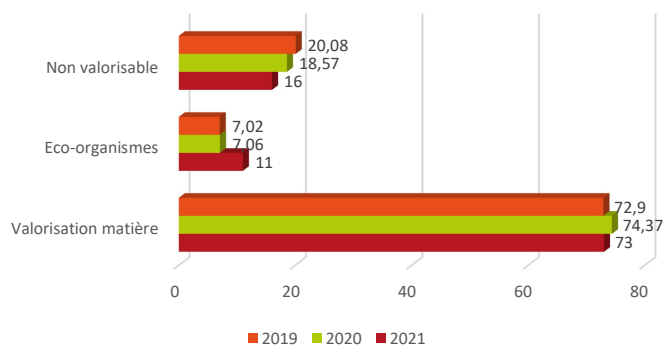
RÉPARTITION DES APPORTS PAR DÉCHÈTERIE DE 2019 A 2021



Si l'on compare la répartition des apports par site avec la fréquentation (*Chapitre II-4*), on observe une cohérence sauf pour les déchèteries de Sauzé Vaussais et de Melle.

II-4-3. Les filières de traitement des déchets de déchèteries

Evolution des tonnages par destination en %

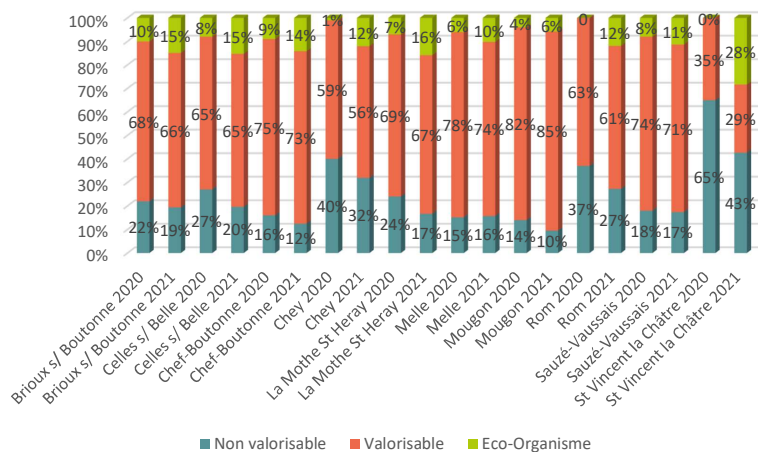


On peut remarquer que la part de déchets non valorisables est en constante baisse depuis 2019 (-4% entre 2019 et 2021).

La majorité des déchets déposés en déchèteries ont une valorisation matière malgré une baisse de plus d'1% entre 2020 et 2021.

On constate également une augmentation de la part des déchets traités par les éco-organismes entre 2020 et 2021 de presque 4%.

Répartition des destinations par déchèterie

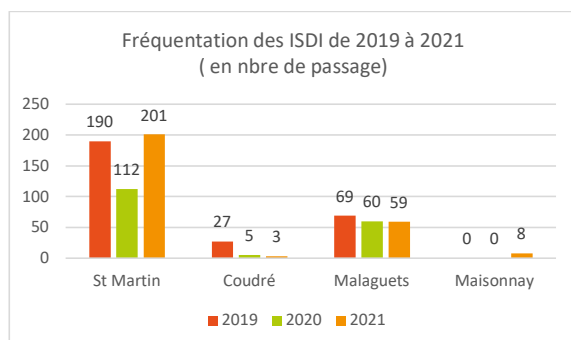


Le taux de valorisation n'est pas le même dans toutes les déchèteries.

À la suite de la mise en place sur l'ensemble des déchèteries de la filière mobilier, nous pouvons constater une nette augmentation des tonnages Eco-organisme notamment auprès des « petites » déchèteries.

II-6. LES ISDI

II-6-1. La fréquentation

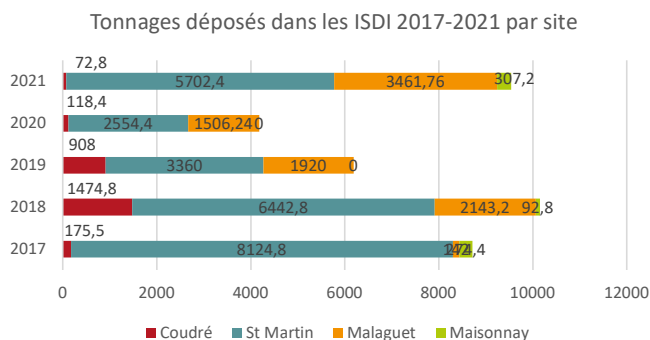


Sur l'année 2021, nous constatons une forte augmentation de la fréquentation (+53,10%) équivalente à la forte baisse de l'année précédente de ces sites. Cela confirmerait l'hypothèse émise l'an dernier selon laquelle la fréquentation avait baissé en raison du confinement.

L'ISDI de SOMPT n'a pas fait l'objet d'apports en 2021.

II-6-2. Les tonnages

Les apports directs des particuliers représentent 4,74 % et les 95,26 % restant proviennent des déchèteries.



Pour 2021, nous constatons une augmentation des tonnages (128%) qui sont en corrélation avec la fréquentation.

II-7. LES PLATEFORMES DE DECHETS VERTS

Les déchets verts du territoire sont accueillis en déchèteries et sur les plateformes dédiées uniquement à ce flux. La collectivité a mis en place la filière de valorisation de co-compostage qui consiste à broyer

Commenté [JS10]: J'ai rattaché ici le paragraphe sur les plateformes qui était initialement en page 16 dans le chapitre organisation des services car comme y étaient évoqués les tonnages, sa place était plutôt ici dans les données chiffrées.
 J'ai rajouté quelques explications.
 Cela m'a questionné :
 Est-ce que les tonnages inscrits dans ce chapitre sont comptabilisés dans les flux totaux DV en déchèteries et donc dans les flux totaux déchèteries?

Commenté [SB11R10]: J'avais demandé il y a 2 ans de la faire mais il semblerait que non à la lecture de ton mail. Je vais voir avec Aurore

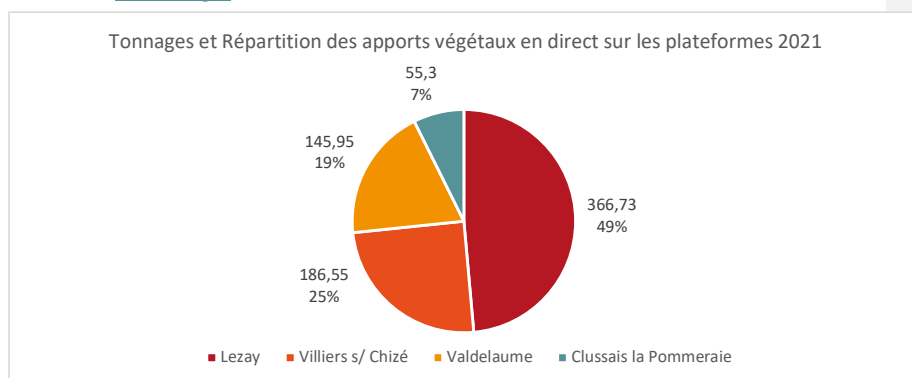
les déchets verts, les mélanger à du fumier, réaliser des andains, et épandre sur les terres agricoles afin de fertiliser les sols. Des partenariats sont passés avec des agriculteurs intéressés. Des analyses et un suivi sont réalisés par la chambre d'agriculture pour le compte de la collectivité.

Afin d'optimiser les coûts, les flux accueillis sur certaines déchèteries sont transférés sur un nombre réduit de sites permettant de les regrouper plutôt que de multiplier les lieux de broyage.

Ainsi, le site de Lezay accueille les déchets végétaux des déchèteries de Chey, Rom, St Vincent la Châtre et une partie de ceux de la Mothe Saint Héray. En 2021, 968,45 tonnes de végétaux ont été déposés sur la plateforme dont 366,73 tonnes directement par les usagers et les 601,72 tonnes restantes issues des déchèteries.

De la même façon, la déchèterie de Mougon disposant d'une plateforme dédiée aux végétaux reçoit, en plus des apports des usagers sur site, les déchets verts de la déchèterie de Celles sur Belle soit un total de 3 348,22 tonnes /an (2 flux confondus).

Les tonnages



La plateforme de déchets verts de Lezay reçoit 49% des apports.

II-8. ELEMENTS DE SYNTHESE GLOBALE DMA

Pour une meilleure lecture des tableaux suivants :

- OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective
- DMA : OMA + déchets de déchèteries
- *HG : Hors Gravats
- **AG : avec Gravats
- Population communautaire (référence CITEO) : 47857hab

Evolution production en Kg/hab/an de 2010 à 2021

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2010 / 2021	2020 / 2021
OM	210,73	209,65	206,21	202,93	198,33	192,47	184,09	185,88	182,18	181,85	183,22	178,69	-15,20%	-2,47%
Emb.	14,63	14,56	14,54	15,06	15,74	16,25	18,25	19,21	20,77	21,97	22,81	25,90	77,03%	13,55%
Papier	26,23	25,27	24,45	23,04	22,22	24,7	24,79	23,7	20,61	20,99	18,49	21,11	-19,52%	14,17%
Verre	39,97	38,15	37,01	36,16	37,6	36,19	38,66	37,24	39,62	39,42	40,8	40,98	2,53%	0,44%
OMA	291,56	287,63	282,21	277,19	273,89	269,61	265,79	266,03	263,18	263,63	265,32	266,68	-8,53%	0,51%
Déchèteries (HG)*	194,66	202,81	200,72	208,74	221,41	206,03	196,43	219,55	250,33	287,28	302,89	392,74	102,59%	30,20%
DMA (HG)	486,22	490,44	482,93	485,93	495,30	475,84	462,22	485,58	513,51	550,91	568,21	661,05	35,96%	13,27%
Déchèteries (AG)**	265,61	295,67	292,55	309,48	329,89	294,89	287,11	292,72	386,39	395,36	406,42	600,23	119,4%	47,68%
DMA (AG)	557,17	583,30	574,76	586,67	603,78	564,5	552,9	558,75	649,57	658,99	671,74	866,91	55,59%	29,05%

Focus sur les performances de l'année 2021

	Tonnages 2021	Performances 2021
OM	8 551.56	178.69
Emb.	1 239.64	25.90
Papier	1 010.33	21.11
Verre	1 961.07	40.98
OMA	12 762.60	266.68
Déchèteries (HG)*	18795.30	392.74
DMA (HG)	30 803,37	661.05
Déchèteries (AG)**	27 892,55	600.23
DMA (AG)	40 655,15	866.91

En 2021, on constate une augmentation de la production de l'ensemble des déchets hormis les Ordures Ménagères.

Evolution des performances depuis 2010

Depuis 2010, les OM de la communauté de communes sont en baisse démontrant une meilleure application du tri, notamment des emballages, et une certaine efficacité des différentes thématiques développées dans le cadre de la limitation de la production des déchets.

La caractérisation des OM réalisée en décembre 2019 révèle une part encore présente de déchets compostables et importante de déchets recyclables malgré une augmentation de performances en matière de collecte sélective. Une baisse des OM et une augmentation du taux de valorisation des OMA est donc possible.

Concernant les déchets de déchèteries, on note une augmentation de 102,59% de la production entre 2010 et 2021.

Un des grands enjeux de la communauté de communes sera donc la baisse des déchets apportés en déchèteries.

PARTIE 5 INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général	1 600 253,02€
012-Charges de personnel	2 376 254,31€
65-Autres charges de gestion courante	1 719 121,38€
66-Charges financières	12 303,73€
67-Charges exceptionnelles	57 810,50€
TOTAL DÉPENSES	6 140 525,27€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013-Atténuation de charges	70 749,34€
042-Opération d'ordre entre sections	36 924,63€
70-Produits de services	653 457,83€
73-Recettes fiscales	4 429 794,00€
74-Subventions et participations	765 643,01€
75-Autres produits de gestion courante	10 184,53€
77-Produits exceptionnels	27 299,07€
TOTAL RECETTES	5 994 052,41€
RÉSULTAT	-146 472,86€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
16-Emprunts et dettes	185 720,26€
20-Immobilisations incorporelles	5 312,40€
21-Immobilisations corporelles	653 223,49€
23-Immobilisations en cours	69 901,35€
27-Immobilisations financières	26 016,50€
040-Opération d'ordre entre sections	36 924,63€
041-Opération d'ordre section invst	545,28€
TOTAL DÉPENSES	977 643,91€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Opération d'ordre entre sections	374 782,33€
041-Opération d'ordre section invst	545,28€
10-Dotations	118 587,97€
13-Subventions d'équipement perçues	36 315,00€
16-Emprunts et dettes	277 000,00€
23-Immobilisations en cours	417,60€
TOTAL RECETTES	807 648,18€
RÉSULTAT	-169 995,73€

Commenté [JS12]: - rajouter les résultats d'exercice
 - Mettre un tableau + détaillé avec les chapitres (ou le mettre en annexe)

Commenté [SB13R12]: L'année dernière il avait été décidé d'enlever le détails par chapitre pour rendre le rapport plus lisible. Donc au final je le mets en annexe ?

En 2021, les dépenses en fonctionnement ont représenté **128,3€ par habitant** pour 114,17 € en 2020.

Commenté [JS14]: Comparatif 2020?

LES DÉPENSES

- Les prestations extérieures

Commenté [JS15]: Pour + de lisibilité, pour les prochains rapports, on pourra ne conserver que l'année concernée par le rapport, mettre une analyse des tendances (comme fait déjà) et garder éventuellement en annexe le tableau comparatif si besoin

Commenté [SB16R15]: ok

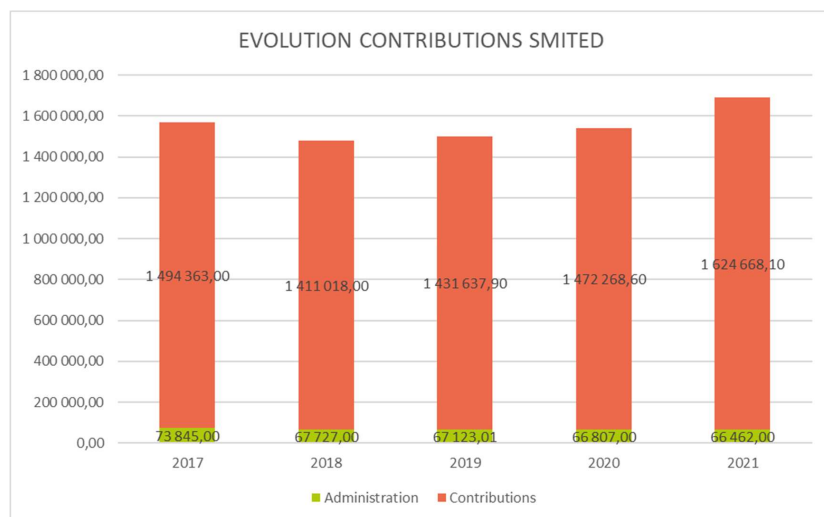
Objets	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Bois	67 093,35	148 029,36	132 321,52	152 995,98	154 706,19
Broyage déchets verts	94 445,98	66 803,16	60 116,46	88 870,60	108 786,74
DDS	71 949,62	92 383,04	69 814,93	74 663,46	82 371,52
Retournement andains	6 122,16	4 635,18	10 364,34	4 735,50	8 893,50
Analyses compost	4 001,33	2 996,81	3 529,60	2 611,24	2 648,40
Chambre d'Agriculture	5 355,00	2 856,00	5 400,00	7 236,00	6 367,44
Huiles et filtres	3 566,41	4 460,35	2 654,60	264,00	5 042,42
Gravats	8 712,32	22 932,87	14 587,09	8 957,23	13 944,00
Polystyrène	5 923,20	7 339,20	7 594,40	7 312,80	9 876,07
Evacuation pneus	1 831,46	5 162,80	1 512,00	1 710,00	3 135,00
Cartons	18 561,91	23 201,08	17 231,76	18 620,27	23 964,37
Entretien vêtements de travail	4 642,67	15 104,53	14 733,20	12 694,16	4 711,47
Tri des emballages	215 708,50	228 832,36	241 473,69	251 693,30	364 660,94
Tri des papiers	-	-	-	-	63 217,08
Lavage containers	15 439,16	23 543,03	29 424,96	28 586,88	25 659,72
Epannage	5 157,78	11 862,42	0,00	0,00	0,00
Emballages souillés	0,00	0,00	0,00	1 518,12	0,00
Évacuation SITOM	0,00	0,00	0,00	4 015,99	0,00
Total prestations	528 510,85	660 142,19	610 758,55	666 485,53	877 984,86

En 2021, le montant total du budget TEOM relatif aux prestations extérieures était de **877 984 €**.

Si l'on compare aux années précédentes, on peut constater un accroissement de ce type de dépenses en raison de l'augmentation de la production des DMA mais également des coûts de traitement de certaines prestations, telles que le traitement du bois ou le tri des emballages.

À la suite d'une nouvelle consultation pour la reprise du papier, le tri du papier a été imposé, entraînant une dépense nouvelle de 63 217,08€ pour 2021.

- [Le traitement des Ordures Ménagères et encombrants](#)

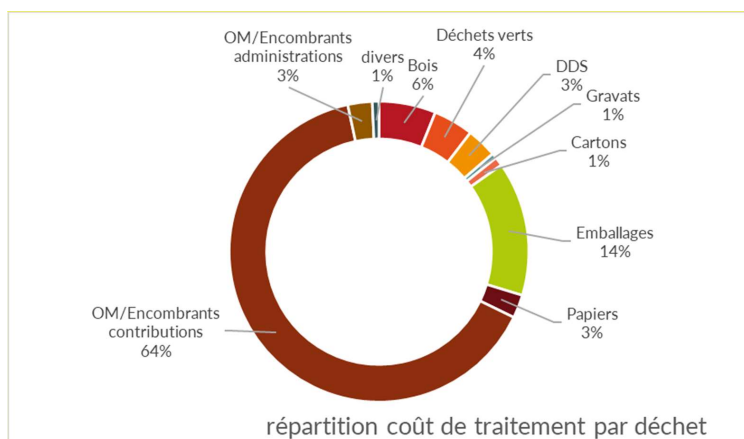


Le cout à la tonne des contributions versées pour le traitement des Ordures Ménagères et tout venant est passé de 117,5 € HT pour 2020 à 129,25 € HT pour 2021, en lien avec l'augmentation de la TGAP nationale.

La participation SMITED représente 27,5 % des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

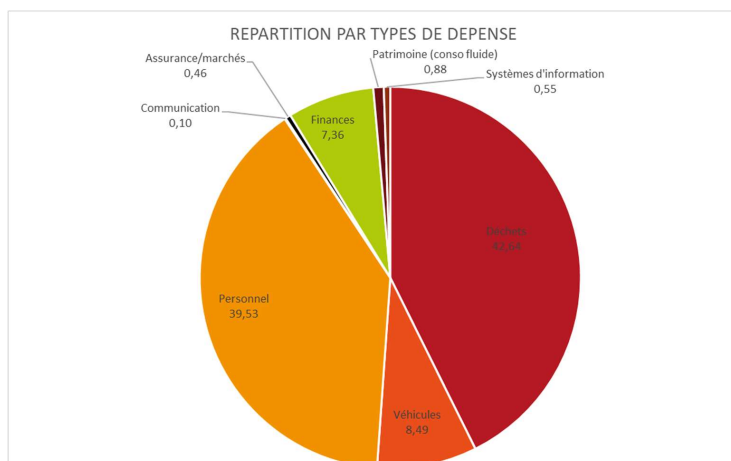
Commenté [JS17]: À compléter

- La répartition des coûts de traitement des déchets



On observe que la part des déchets non valorisables dans les coûts totaux est de 67%. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.

- Répartition par type de dépense (en %)



LES RECETTES

• La tarification

→ TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour rappel, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

Elle est instaurée dans 85 % du territoire national. La TEOM permet de financer l'ensemble des prestations de collecte (OM, PAV, déchèteries, ...), de gestion des flux, de prévention et de modernisation des équipements. Au-delà de la gestion des déchets, cette taxe s'inscrit dans une politique plus générale visant l'occupation des surfaces bâties (urbanisme) et la solidarité communautaire.

→ Redevance spéciale

Jusqu'au 30 juin 2021, la Redevance Spéciale (RS) n'était appliquée que sur le territoire du Sauzéen et du Chef-Boutonnais.

Depuis le 1^{er} juillet 2021 celle-ci a été généralisée à l'ensemble de la communauté de communes selon les mêmes règles d'application, à savoir :

- La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.
- Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.
- Mode de calcul de la RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire) x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal) *
- TARIF 2021 de la RS : 0,76€ le litre (pas d'évolution depuis la fusion).

→ Tarification des professionnels en déchèteries

Depuis le 1^{er} avril 2019, certains déchets apportés en déchèteries sont facturés aux professionnels.

• Modalités de financement

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
TOTAL TEOM		5 367 258,30	5 580 960,97	5 659 691,75	5 537 326,44	5 854 132,67
DMA	Produit de la TEOM (+REOM pour de 2017 à 2019)	4 177 662,29	4 232 625,68	4 401 824,58	4 476 947,00	4 429 794,00
	OP d'ordre	28 516,04	28 165,40	28 165,40	27 756,40	28 343,40
	Remboursement autres redevables	3 624,26	83 533,43	96 859,64	56 547,50	71 649,34
	Subvention CODEC / étude optimisation		98 297,00	62 905,00	58 091,00	0,00
OM	Ventes composteurs + conteneurs	1 500,00	2 110,00	7 681,00	2 912,00	3 258,00
	Soutien métaux	18 076,89	9 689,24	5 573,80		
	Produits exceptionnels	133 147,37	4 148,00			
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	20 775,24	17 026,66	15 820,60	13 469,01	48 598,80
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	96 482,59	133 351,55	66 766,54	52 415,19	270 048,01
	Location broyeurs	1 070,00	870,00	2 830,00	2 020,00	3 010,00
	Pro ISDI et déchèteries	37 285,93	26 316,16	52 783,53	35 401,31	37 142,70
	Cartes déchèteries	90,00	110,00	40,00	60,00	0,00
	OCAD3E	32 983,20	47 746,83	39 001,49	38 475,52	40 386,27
	Eco-DDS	1 335,22	1 634,85	6 731,72	9 682,36	6 088,04
	Eco-mobilier	23 619,01	43 390,39	39 263,26	47 730,05	44 414,67
CS	Revente matériaux collecte sélective	199 696,56	272 933,50	233 247,73	119 248,01	290 601,48
	CITEO Papier	53 943,23	53 575,78	52 947,84	53 837,36	23 144,22
	Produits exceptionnels		5 956,61			9 364,24
	CITEO	537 450,47	519 479,89	547 249,62	542 733,73	548 289,50

Commenté [JS18]: Comme pour le tableau des dépenses prestataires, je pense que pour les prochaines années, on pourra ne mettre que l'année concernée par le rapport et faire une analyse synthétique sous forme texte en dessous pour expliquer l'évolution

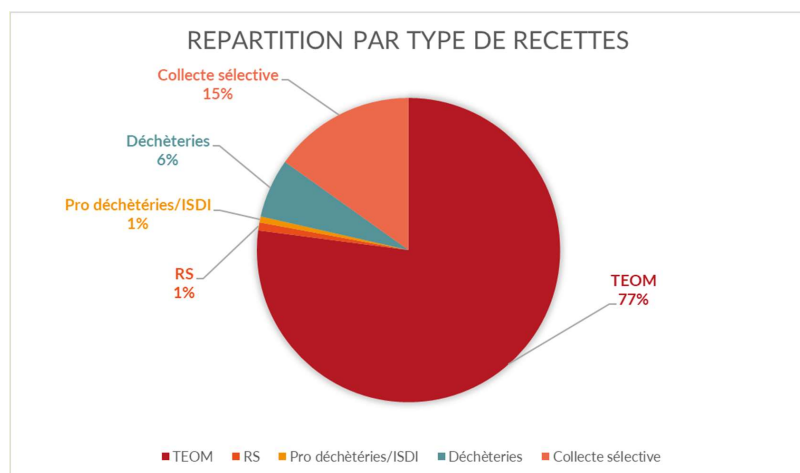
Commenté [SB19R18]: ok

Après une baisse des recettes en 2020, on constate une augmentation de celles-ci en 2021. Ces variations s'expliquent principalement par la fluctuation des reprises des matériaux fonctions du prix des matières premières.

À la suite de la généralisation de la TEOM sur l'ensemble du territoire, les taux ont été lissés en 2020 et 2021 avec un effet d'aubaine en 2020, expliquant la baisse du produit entre ces 2 années.

L'augmentation des recettes en 2021 n'a cependant pas été équivalente à celle des dépenses.

- [La répartition des recettes par type](#)



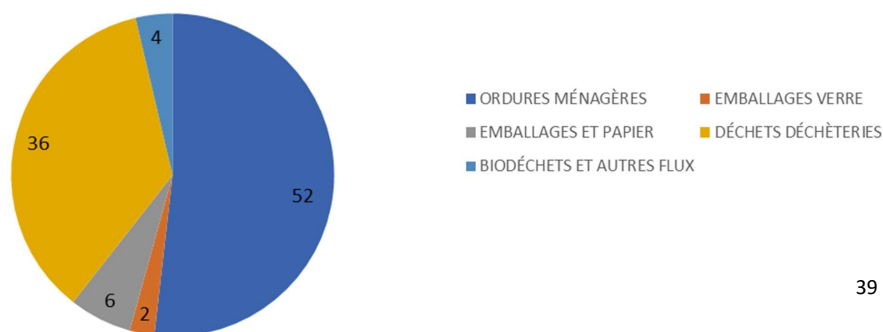
La TEOM représente 77% des recettes globales. Les recettes de la collecte sélective sont à hauteur de 15% et celles générées par l'activité des déchèteries à 6%. Les tarifications aux entreprises représentent 2%.

LE COUT DES SERVICES

La matrice compta coût est un outil mis au point par l'ADEME pour aider les collectivités à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets.

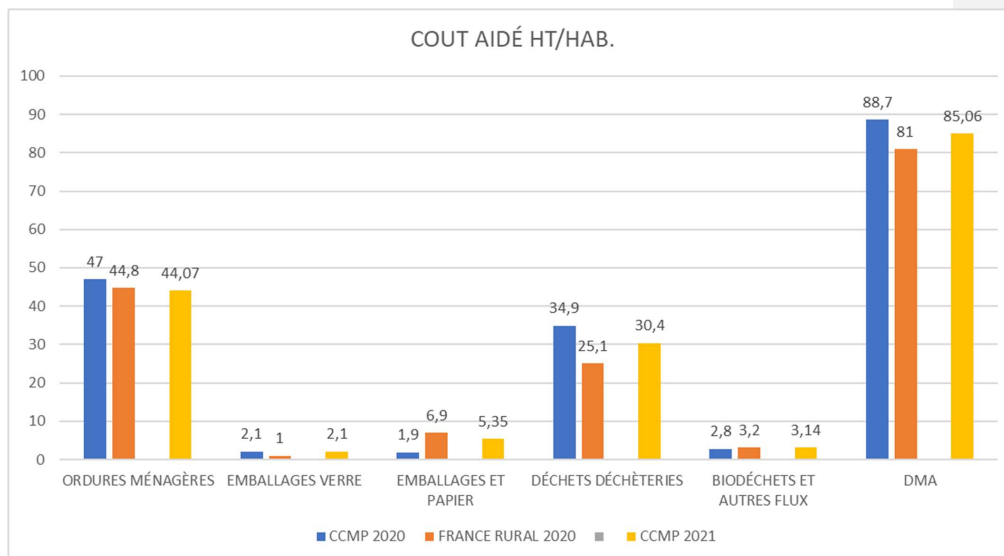
Elle est utilisée pour identifier des pistes de maîtrise des coûts, alimenter la réflexion pour la prise de décision et communiquer sur les données.

% COUT AIDÉ HT/HAB. 2021



Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

En 2021, les Ordures Ménagères représentaient 52% des coûts aidés HT par habitant et les déchets de déchèteries 36%.



La hausse du coût aidé des emballages et papier entre 2020 et 2021 s'explique tout particulièrement par la hausse du tri des emballages, la nouvelle dépense en tri du papier et le début de la prise en compte de l'amortissement du nouveau camion de collecte de papier.

Entre 2020 et 2021, le coût aidé HT de la communauté de communes a baissé de 3.64€.

Même si les coûts aidés de la communauté de communes restent inférieurs aux moyennes nationales ils sont supérieurs à la moyenne de la France dite rurale.



Au regard des enjeux en matière de politique déchets au sein de Mellois en Poitou, des projets majeurs décidés par la collectivité, et pour certains déjà initiés vont être réalisés ou poursuivis dans les prochaines années :

- Le PLPDMA : avec des objectifs et des actions permettant la baisse des OM et l'augmentation du tri. Les déchets issus de déchèteries seront un axe majeur car leur production est en augmentation constante depuis plusieurs années avec des tonnages importants.
- La poursuite du déploiement des nouveaux modes de collecte qui doit permettre de faciliter le geste de tri et d'augmenter nos performances en matière de collecte et de recyclage.
- La construction du centre de tri UNITRI, propriété d'une société publique à laquelle la collectivité adhère, qui permettra de maîtriser nos coûts grâce à un équipement public de tri des emballages dans le nord du département.
- La poursuite de la mise aux normes de nos déchèteries pour répondre aux règles de sécurité et permettre la mise en place de nouvelles filières de tri.
- La construction d'une nouvelle déchèterie à Lezay, à partir de l'automne 2022.
- La construction d'une base vie comprenant des vestiaires, sanitaires et équipements conformes permettant une meilleure qualité de vie au travail pour les agents de la direction des déchets.

En matière de prospective sur le moyen ou le long terme, des réflexions vont être menées sur :

- Les possibilités de mise en œuvre d'études sur la collecte des biodéchets à la source, la construction d'une ressourcerie, l'harmonisation de certaines collectes (cartons, écoles).
- La gestion des déchets verts et des gravats sur le territoire afin de trouver des pistes d'économies et augmenter la durée de vie de nos installations (ISDI notamment).
- La redevance spéciale dont les modalités pourraient être revues pour permettre de répondre plus rapidement aux enjeux de prévention.
- Les compétences et filières déchets à mutualiser à l'échelle du département et au-delà, ainsi que les transferts et transports entre les sites (réflexion engagée par le SMITED)



En 2021, en complément des communications effectuées dans le cadre de la prévention des déchets, indiquées p. 8, 12 et 13, et de la communication de proximité dont les résultats sont présentés p. 9 et 10, la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets a réalisé, en partenariat avec la direction de la communication, d'autres outils de communication.

INFORMER SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020

Pour communiquer au mieux auprès des habitants sur le rapport annuel, la DPGD a mis en œuvre les moyens suivants :

- Distribution à tous les ménages d'un document de présentation des éléments principaux,
- Publication Facebook,
- Mis en ligne sur le site internet,
- Conférence de presse.



COMMUNIQUER SUR LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Un document comprenant les modalités du règlement de collecte a été distribué à l'ensemble de la population du territoire.

En complément, le règlement de collecte, intégral a été mis en ligne sur le site internet et reste disponible à la consultation sur le site administratif de la direction.

EXPLIQUER LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE

La mise en œuvre du déploiement du nouveau mode de collecte prévoit des actions par territoire afin d'accompagner au mieux les habitants et pouvoir répondre à leurs interrogations :

- Information Facebook et site internet,
- Réunion publique,
- Passage des agents de proximité en porte à porte.

Des conférences de presse sont également organisées pour faire le point sur l'état d'avancement du projet, ainsi qu'une participation à des enregistrements radio.

GUIDER POUR LA GÉNÉRALISATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

Pour la généralisation de la Redevance Spéciale, la communauté de communes a transmis un courrier aux entreprises concernées et organisé une réunion d'information pendant laquelle un guide leur a été remis.

Il a aussi été proposé à l'ensemble d'entre elles un rendez-vous pour la définition des modalités de collecte et la proposition d'un accompagnement pour la réduction de leurs Ordures Ménagères.

Concernant l'information des activités relevant des services qui sont proposés à la population, telles que la collecte en porte à porte ou les animations, la DPGD utilise les mêmes canaux de communication à savoir :

- Site internet et page Facebook,
- Mailing aux Communes,
- Communiqués de presse.